

---

# DICRIM

---

**Dossier D'Information Communale**  
**sur les Risques Majeurs**



**Commune de Marnay**

*Version actualisée le 19/06/2026*

# SOMMAIRE

I. Mot du Maire

II. Généralités et événements survenus à Marnay

III. Les risques possibles sur la commune :

a) Risque Inondation

b) Risque Éboulement des berges, mouvements de terrains

c) Risque Sismique

d) Risque de retrait gonflement des argiles

e) Risque de radon

f) Risque de pollution des sols

g) Risque Sanitaire

h) Mesures préventives

IV. Les contacts utiles

## I. Mot du Maire

Le Code de l'environnement consacre le droit de chaque citoyen à être informé des risques majeurs pouvant affecter son territoire. C'est dans cet esprit que la commune de **Marnay**, bourg centre de la CCVM et pôle structurant du SCOT de Besançon Cœur Franche-Comté, met à votre disposition ce **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)**.

Notre région, bien que préservée de nombreux aléas climatiques extrêmes grâce à son climat tempéré continental, n'en reste pas moins exposée à des risques spécifiques : **inondations, tempêtes, ou encore épisodes de canicule**. Les événements récents, en France comme ailleurs, nous rappellent avec force la nécessité de **vigilance et de préparation**.

La **sécurité des habitants et la protection des biens** sont au cœur de nos priorités. Sans tomber dans l'alarmisme, mais sans non plus sous-estimer les enjeux, il est de notre devoir collectif d'adopter une **attitude responsable et proactive**. La Nature, que nous avons parfois trop sollicitée, nous rappelle aujourd'hui l'importance du respect et de la prudence.

Ce DICRIM est un outil essentiel pour **vous informer, vous préparer et vous protéger**. Prenez le temps de le consulter : il contient des conseils pratiques et des réflexes à adopter en cas de crise. Ensemble, faisons de Marnay une commune **résiliente et solidaire**, où chacun contribue à la sécurité de tous.

Le Maire,

Vincent BALLOT

# II. Généralités et événements survenus à Marnay

## Il existe 3 types de risques majeurs:

### \* les risques naturels :

Inondation, mouvement de terrain, séismes, tempêtes, cyclones, feux de forêts, avalanches, éruptions volcaniques, sanitaires.

### \* les risques technologiques :

D'origine anthropique, ils regroupent les risques industriels, nucléaires, rupture de barrage.

### \* les risques de transport et de matières dangereuses :

Par route, autoroute, voie ferrée et canalisation.

### Deux critères caractérisent les risques majeurs :

- une faible fréquence : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes.

- une énorme gravité : nombreuses victimes, dommages

Importants aux biens et aux personnes.

### Cadre législatif:

L'article L 125-2 du Code de l'Environnement pose le droit à l'information de chaque citoyen quant aux risques qu'il encourt dans certaines zones du territoire et les mesures de sauvegarde pour s'en protéger.

Le décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 modifié par le décret n° 2004-55 du 09/06/2004, relatif à l'exercice de droit à l'information sur les risques majeurs, précise le contenu et la forme de cette information.



### *LES EVENEMENTS QUI ONT EU LIEU A MARNAY RECONNUS CATASTROPHES NATURELLES :*

*Depuis 1982, la commune de Marnay a fait l'objet de plusieurs reconnaissances de l'état de catastrophe naturelle, principalement pour les phénomènes d'inondations/coulées de boue et de sécheresse (retrait-gonflement des argiles).*

*Les inondations ont été reconnues en 1983, 1990, 2001, 2013 et 2021, traduisant une exposition récurrente aux crues de l'Ognon et aux ruissellements.*

*Les sécheresses ont été reconnues en 2003, 2019, 2022 et 2023, en lien avec l'évolution climatique et la sensibilité argileuse des sols.*

*Aucun arrêté n'a été pris pour les mouvements de terrain, bien que ce risque demeure présent de manière ponctuelle.*

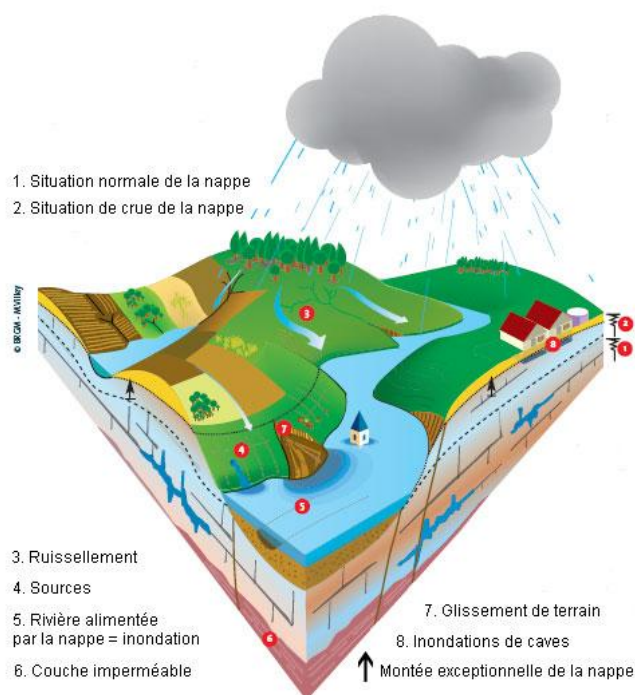
*Cet historique permet d'orienter la prévention, l'information de la population et la planification communale*

# III. Les risques possibles sur la commune :

## a) RISQUE D'INONDATION

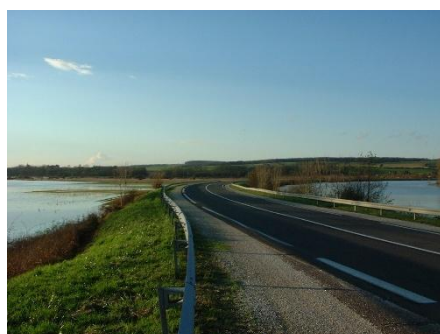
### Qu'est ce qu'une inondation ?

Une **inondation** correspond au débordement des eaux hors du lit mineur à la suite d'une crue. Les eaux occupent alors le lit majeur du cours d'eau. Une **crue** correspond à l'augmentation du débit d'un cours d'eau dépassant plusieurs fois le débit moyen.



### SITUATION

La commune de **Marnay** est concernée par le débordement de la rivière de l'Ognon et du ruisseau des Douis en cas de fortes pluies prolongées et de fonte des neiges importante.



### MESURES PRISES DANS LA COMMUNE

- Construction de **busage** pour canaliser les eaux de ruissellement dans le secteur de Marnay,
- Incitation auprès des particuliers à installer des batardeaux dans les zones soumises aux inondations,
- Réalisation en cours d'un **bassin de rétention** en amont de la rivière de l'Ognon - Entretien du cours d'eau et surveillance renforcée en cas de montée des eaux,
- Prescription d'un Plan de Prévention des Risques (**PPR**) prescrit par le Préfet de la Haute-Saône,
- Prise en compte des zones inondables dans le Plan Local d'Urbanisme (**PLU**).

Avant tout projet de construction ou d'acquisition, renseignez-vous à la mairie - Tel : 03 84 31 74 42

## **CONSIGNES DE SÉCURITÉ : ce que vous devez faire en cas d'inondation**

### **DES LES PREMIERS SIGNES D'INONDATION**

Informez-vous sur le risque, sa fréquence et son importance (mairie, préfecture, services de l'État). Munissez vous d'une radio à piles, d'une lampe torche, de piles de rechange et de bougies. Suivez les informations de la météo.

### **L'ALERTE**

Tenez-vous informés de l'évolution de la situation (radio, mairie). La rivière de l'Ognon débordant lentement, vous serez informés de l'évolution de la situation par l'équipe municipale (porte à porte, téléphone...). En cas d'alerte météo par la Préfecture, suite aux bulletins de Météo France, vous serez également averti par l'équipe municipale (téléphone, porte à porte, etc...).

### **AVANT**

Prévoyez les gestes essentiels :

- fermer les portes et les fenêtres
- couper les alimentations en gaz et en électricité
- mettre hors de l'eau tout ce qui peut l'être (meubles, documents importants pour les assurances, objets de valeurs, produits polluants, toxiques...).

### **PENDANT**

Tenez-vous informés de la montée des eaux. <http://www.vigicrues.gouv.fr>

Déplacez les objets de valeur et les produits polluants.

Ne téléphonez pas inutilement afin de laisser les lignes libres pour les secours.

N'allez pas à pied ou en voiture dans une zone inondée ; ne forcez pas les interdictions (même si vous connaissez bien les lieux, vous iriez au devant du danger ; vous mettriez également la vie des personnes venant vous secourir en danger).

N'allez pas chercher vos enfants à l'école ; c'est l'école qui s'occupe d'eux.

Attendez les consignes des autorités et écoutez la radio.

Quittez les lieux dès que l'ordre en est donné ; prenez avec vous vos papiers d'identité et vos médicaments ; fermez si possible les bâtiments.

### **APRES**

Assurez-vous auprès de la Mairie que l'eau du robinet est potable.

Aérez et désinfectez les pièces (la ventilation est préférable au chauffage).

Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche et après contrôle des installations électriques.

Chauffez dès que possible.

Faites l'inventaire des dommages; photographiez les dégâts.

**Informez vous : Mairie de Marnay 03 84 31 74 42**  
**Préfecture de Haute-Saône 03 84 77 70 00**  
**Direction Départementale des Territoires 03 63 37 92 00**  
**Service Départemental d'Incendie et de Secours 03 84 96 76 00**  
**Météo-France 08 99 71 02 70**  
**Evolution des crues <http://www.vigicrues.gouv.fr>**

## **B. RISQUE EBOULEMENT DES BERGES. MOUVEMENTS DE TERRAIN**

### **Qu'est-ce qu'un mouvement de terrain ?**

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques et est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau (fonte des neiges, pluviométrie anormalement forte, ...) et de l'homme (terrassment, vibration, déboisement, exploitation de matériaux,...).



Les mouvements de terrain sont difficilement prévisibles et constituent un danger en raison de leur intensité, de leur soudaineté et du caractère dynamique de leur déclenchement.

---

### **Qu'est-ce qu'un éboulement de berge ?**



Ces phénomènes sont régulièrement observés sur les principaux cours d'eau du département. Ces phénomènes ont pour origine des causes naturelles. En effet, les cours d'eau ont une mobilité naturelle et une dynamique qui provoquent des modifications de lit (accentuation ou disparition de méandre) par érosion des berges.

Les causes de ces effondrements peuvent également être anthropiques, avec notamment les aménagements hydroélectriques (barrages,...), qui retiennent les matériaux solides transportés par le cours d'eau. L'énergie du cours d'eau qui n'est donc plus utilisée pour ce transport solide, se reporte sur les berges en les érodant et en les déstabilisant.

---

### **Mesures de prévention**

Pour faire face aux mouvements de terrains, diverses mesures ont été adoptées pour prévenir les risques ou en atténuer les conséquences.

### **Repérage des zones exposées par divers études en cours**

(atlas des mouvements de terrain par le B.R.G.M.)

### **Surveillance régulière des mouvements déclarés**

Information préventive des populations (DICRIM, affichages, site internet)

### **Que font les secours ?**

Le plan de sauvegarde de la mairie prévoit que les secours veillent à :

- porter assistance pour évacuer des personnes bloquées ou blessées,

- délimiter la zone sinistrée et assurer la déviation de la circulation routière.

### **CONSIGNES DE SÉCURITÉ : ce que vous devez faire en cas de mouvement de terrain**

En cas d'éboulements, de chutes de pierres, de glissements de terrain, d'effondrements de berges.

#### **AVANT**

Informez-vous sur le risque, sa fréquence et son importance (mairie, préfecture, services de l'État).

Prenez connaissance des consignes de sauvegarde

Prenez des dispositions de construction adaptées pour les habitations neuves

#### **PENDANT**

Fuyez latéralement à l'effondrement

Gagnez au plus vite les hauteurs les plus proches

Ne revenez pas sur vos pas

N'entrez pas dans un bâtiment endommagé

#### **APRES**

Informez les autorités

Mettez vous à la disposition des secours

Éloignez vous de tout ce qui peut s'effondrer

Évaluez les dégâts et commencez à constituer votre dossier pour les assurances

---

#### **Informez-vous**

**Informez vous : Mairie de Marnay 03 84 31 74 42**

**Préfecture de Haute-Saône 03 84 77 70 00**

**Direction Départementale des Territoires 03 63 37 92 00**

**Service Départemental d'Incendie et de Secours 03 84 96 76 00**

**Météo-France 08 99 71 02 70**

**Base de données nationale sur les mouvements de terrain <http://www.bdmvt.net>**

## C. RISQUE SISMIQUE

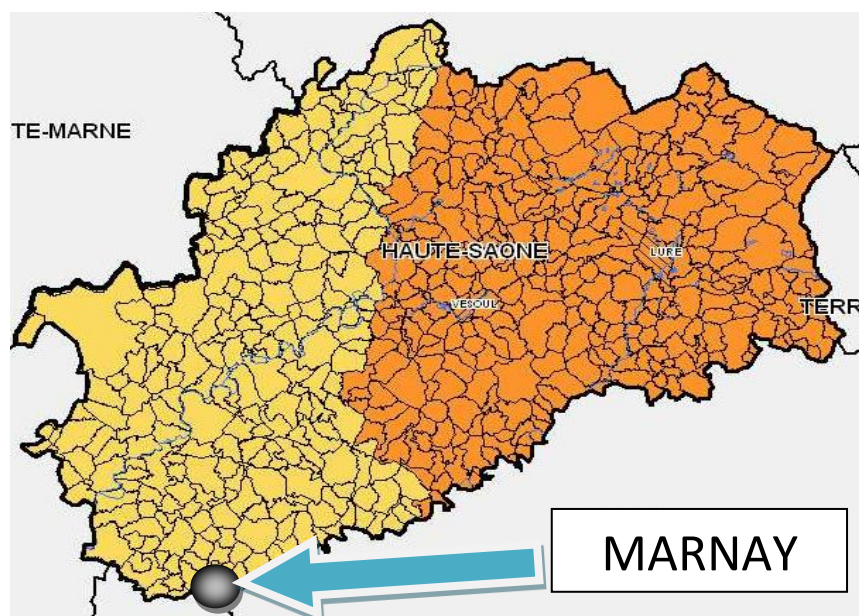
### DESCRIPTION DU RISQUE

Un séisme résulte d'une rupture brutale des roches le long d'une faille souterraine, suite à une accumulation de contraintes. Lors d'un séisme, les ondes sismiques se propagent à travers le sol ; elles peuvent être localement amplifiées par les dernières couches du sol et par la topographie du terrain. Ce passage d'ondes à travers le sol provoque des vibrations qui peuvent être ressenties à la surface de la terre. Des effets induits peuvent également survenir : mouvements de terrain, glissements, éboulements...

Un séisme possède ainsi de multiples caractéristiques : durée de la secousse, magnitude (énergie libérée par l'événement), intensité (évaluation statistique, sur une échelle descriptive, des effets et dommages d'un séisme en un lieu donné), position du foyer (point situé dans le sous-sol, sur le plan de faille d'où partent les ondes sismiques), épicentre (point situé sur le sol à la verticale du foyer).

### LE RISQUE SISMIQUE EN HAUTE-SAONE

Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2011, tout le département de la Haute-Saône est concerné par le risque sismique : en aléa faible (2) sur sa partie Ouest et en aléa modéré (3) sur sa partie Est.




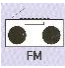
### SITUATION COMMUNALE

La commune de **Marnay** est située dans une zone de sismicité classée en aléa faible.

Nota : Dans ces zones, les règles de construction parasismique sont applicables aux nouveaux bâtiments et aux bâtiments anciens dans des conditions particulières. Pour plus de renseignements, s'adresser à la mairie ou se connecter sur le site [www.planseisme.fr](http://www.planseisme.fr) (notamment partie FAQ).

Un document d'information sur la nouvelle réglementation sismique applicable aux bâtiments est également disponible à l'adresse suivante : [http://www.haute-saone.gouv.fr/sections/securite/securite\\_civile/informations\\_des\\_acq/document\\_d\\_informati/view](http://www.haute-saone.gouv.fr/sections/securite/securite_civile/informations_des_acq/document_d_informati/view)

## CONSIGNES DE SÉCURITÉ : ce que vous devez faire en cas de séisme

	<b>1. Se mettre à l'abri</b>
	<b>2. Ecouter la radio : France-Bleu FM 101.4 ou France-Inter FM 90.0</b>
	<b>3. En cas de séisme, respecter les consignes</b>
<b><u>AVANT</u></b>	<ul style="list-style-type: none"><li>↷ Diagnostiquer la résistance aux séismes de votre bâtiment et le renforcer si nécessaire.</li><li>↷ Repérer les points de coupure du gaz, eau, électricité.</li><li>↷ Fixer les appareils et les meubles lourds.</li><li>↷ Préparer un plan de groupement familial.</li></ul>
<b><u>PENDANT</u></b>	<ul style="list-style-type: none"><li>↷ Rester où l'on est :<ul style="list-style-type: none"><li>• A l'intérieur : se mettre près d'un gros mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides (tables), s'éloigner des fenêtres ;</li><li>• A l'extérieur : ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (cheminées, ponts, corniches, toitures, arbres...);</li><li>• En voiture : s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses.</li></ul></li><li>↷ Se protéger la tête avec les bras.</li><li>↷ Ne pas allumer de flamme.</li></ul>
<b><u>APRÈS</u></b>	<ul style="list-style-type: none"><li>↷ Après la première secousse, se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses importantes</li><li>↷ Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble</li><li>↷ Vérifier l'eau, l'électricité, le gaz : en cas de fuite de gaz ouvrir les fenêtres et les portes, se sauver et prévenir les autorités</li><li>↷ S'éloigner de toutes constructions</li><li>↷ Se regrouper et attendre les secours</li><li>↷ Si possible prendre :<ul style="list-style-type: none"><li>• une couverture</li><li>• une bouteille d'eau par personne</li><li>• papiers d'identité.</li></ul></li><li>↷ Si l'on est bloqué sous des décombres, garder son calme et signaler sa présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation...)</li><li>↷ Evaluer les dégâts</li><li>↷ Informer les autorités</li></ul>

### **Informez-vous**

**Informez vous : Mairie de Marnay 03 84 31 74 42**

**Préfecture de Haute-Saône 03 84 77 70 00**

**Direction Départementale des Territoires 03 63 37 92 00**

**Service Départemental d'Incendie et de Secours 03 84 96 76 00**

**Base de données nationale sur les mouvements de terrain <http://www.planseisme.fr>**

## D.Risque de retrait gonflement des argiles

### Le risque sur la commune :

Marnay est exposée au phénomène de retrait-gonflement des argiles, avec un niveau d'aléa faible à moyen selon les secteurs.

### Comment se manifeste le risque ?

Les sols argileux gonflent lorsqu'ils sont humides et se rétractent en période de sécheresse.

Cela peut provoquer :

- fissures sur les façades ;
- déformation des portes et fenêtres ;
- affaissements localisés ;
- rupture de canalisations enterrées.

### Consignes de prévention

Éviter de planter de grands arbres près des habitations.

Maîtriser les écoulements d'eau autour des bâtiments.

Surveiller l'apparition de fissures.

Réaliser une étude de sol avant construction.

### En cas de désordres

Photographier les dégâts.

Déclarer rapidement le sinistre à l'assurance.

Informez la mairie si plusieurs habitations sont concernées.

### Carte de l'exposition au retrait-gonflement des argiles en France



Légende :  Faible  Modéré  Important

Source : Géorisques et BRGM.

Informez-vous

Mairie de Marnay : 03 84 31 74 42

Préfecture de Haute-Saône : 03 84 77 70 00

Direction Départementale des Territoires (DDT) : 03 63 37 92 00

Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) : 03 84 96 76 00

Informations sur le retrait-gonflement des argiles :

Géorisques – Retrait-gonflement des argiles

Informations techniques et prévention :

BRGM – Retrait-gonflement des argiles

## **e) Risque de radon**

### **Le risque sur la commune :**

La commune est située dans une zone à potentiel radon faible.

### **Qu'est-ce que le radon ?**

Le radon est un gaz radioactif naturel provenant du sous-sol. Il peut s'accumuler dans les bâtiments mal ventilés.

### **Effets possibles**

Une exposition prolongée à de fortes concentrations peut augmenter le risque de cancer du poumon.

### **Mesures de prévention**

- Aérer quotidiennement les logements.
- Vérifier la ventilation.
- Étanchéifier les fissures et passages de canalisations.
- Faire mesurer le taux de radon en cas de doute.

### **Consignes**

- Maintenir une bonne ventilation des sous-sols et rez-de-chaussée.
- Consulter un professionnel en cas de concentration élevée.

## **Carte du potentiel radon par commune**



**Légende :**  Faible  Modéré  Important

Source : Géorisques.

### **Informez-vous**

**Mairie de Marnay : 03 84 31 74 42**

**Préfecture de Haute-Saône : 03 84 77 70 00**

**Direction Départementale des Territoires (DDT) : 03 63 37 92 00**

**Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) : 03 84 96 76 00**

**Informations sur le risque radon : IRSN—Le radon**

**Cartographie et information réglementaire : Géorisques—Risqueradon**

## **f) Risque de pollution des sols**

### **Le risque sur la commune :**

Des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans la base BASIAS sont présents à proximité de certains secteurs de la commune.

### **Quels sont les risques ?**

Les pollutions des sols peuvent entraîner :

- contamination des terres ;
- pollution des eaux souterraines ;
- risques sanitaires liés à certains produits chimiques.

### **Recommandations**

Se renseigner avant des travaux de terrassement.

Respecter les prescriptions en cas de terrain concerné.

Éviter l'usage de terres polluées pour les jardins potagers.

### **En cas de découverte suspecte**

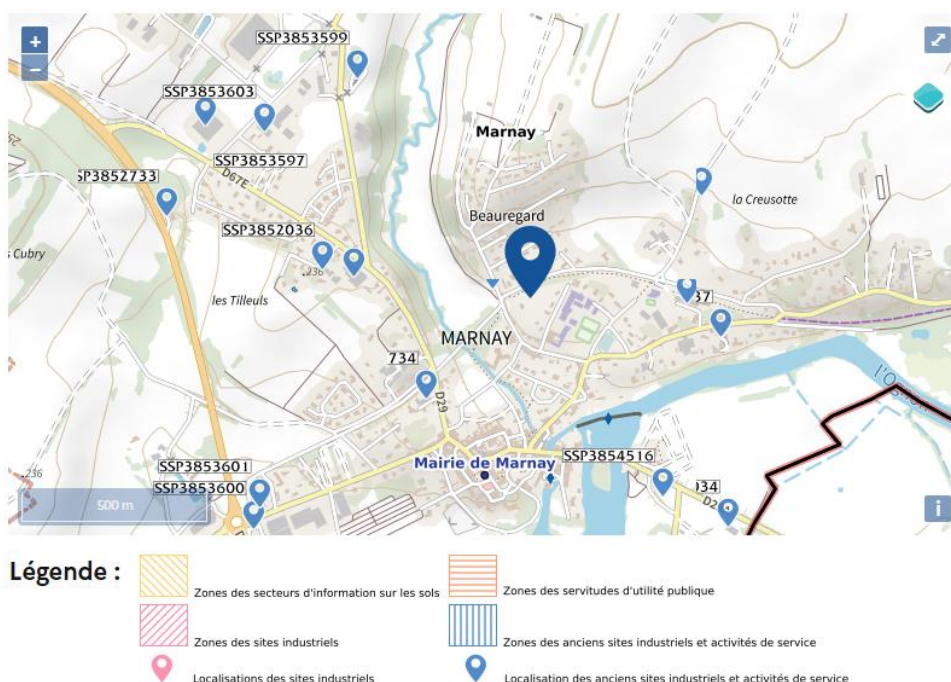
Ne pas manipuler les matériaux.

Informez la mairie ou les services compétents.

Limitez l'accès à la zone.

## **Les types de Pollution des sols à mon adresse**

- 4 ancien(s) site(s) industriel(s) ou activité(s) de service à moins de 500 m.  
La carte des anciens sites industriels et activités de services recense les anciennes activités susceptibles d'être à l'origine d'une pollution des sols. Il peut s'agir d'anciennes activités industrielles ou encore d'anciennes activités de services potentiellement polluantes. La CASIAS ne renseigne aucunement sur l'état de pollution ou non d'un site.



Source : Géorisques.

### **Informez-vous**

Mairie de Marnay : 03 84 31 74 42  
Préfecture de Haute-Saône : 03 84 77 70 00  
Direction Départementale des Territoires (DDT) : 03 63 37 92 00  
Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) : 03 84 96 76 00

Informations sur les sites et sols pollués :  
Géorisques – Pollution des sols Base nationale BASIAS / BASOL :  
Géorisques – Anciens sites industriels et activités de service

## **g) Les risques sanitaires**

### **Epizootie**

Une épizootie est une épidémie atteignant uniquement les espèces animales.

### **Grippe ? Virus grippaux ?**

La grippe est une infection respiratoire aiguë, très contagieuse, due aux virus Influenzae. Les virus grippaux se répartissent entre différents types : A, B et C. Les virus A et B sont à l'origine des épidémies saisonnières mais seul le virus A peut être responsable de pandémies. Le virus C occasionne des cas sporadiques. Les virus grippaux se caractérisent par leurs fréquentes mutations.

### **Grippe A (H1N1)**

La nouvelle grippe A (H1N1) est une infection à un virus qui résulte de phénomènes de recombinaisons à partir de virus de porc, humain et aviaire mais qui se transmet d'homme à homme. Une épidémie à virus A (H1N1) s'est déclarée au Mexique en avril 2009 et s'est étendue aux cinq continents. La situation pandémique mondiale a été déclarée par l'OMS le 11 juin 2009.

### **Grippe aviaire**

La grippe aviaire survient lorsqu'un être humain est contaminé, par contacts étroits, prolongés, répétés avec un oiseau infecté, par un virus influenza aviaire.

### **Grippe porcine**

Contrairement au virus de la grippe « aviaire », qui infecte bien d'abord les oiseaux et incidemment l'homme, le virus de la grippe dite « porcine » ne touche que très exceptionnellement les porcs mais se propage rapidement dans la population humaine. Les termes « grippe mexicaine » parfois utilisés au début ne sont plus appropriés. Le nom officiel, à utiliser, est « grippe A (H1N1) » ou encore « nouvelle grippe A » .

### **Grippe saisonnière**

La grippe est une infection respiratoire aiguë, contagieuse, due aux virus Influenzae humains. L'épidémie de grippe saisonnière survient chaque année en France entre les mois de novembre et d'avril. Elle dure en moyenne 9 semaines. Environ 2,5 millions de personnes sont concernées chaque année.

## H1N1, H3N2, H5N1

Les virus grippaux possèdent 2 structures caractéristiques : une hémagglutinine (H) et une neuraminidase (N). Il existe dans la nature 16 types différents d'hémagglutinine (H1 à H16) et 9 types différents de neuraminidase (N1 à N9). Un virus est dénommé par le type de son hémagglutinine et celle de sa neuraminidase. L'homme est très sensible aux virus H1N1 et H3N2. Il est, aujourd'hui, moins facilement infecté par le virus H5N1 qui est, en revanche, hautement pathogène pour les volailles. Influenza aviaire L'Influenza aviaire est une infection virale grippale qui se propage entre oiseaux. Elle est due à un virus de type A (l'Influenzavirus A). Cette famille de virus est elle-même divisée en sous-types, parmi lesquels on trouve le virus H5N1. Au sein de chaque sous-type, les virus se transforment régulièrement. Cette infection peut toucher presque toutes les espèces d'oiseaux, sauvages et domestiques.

## Coronavirus COVID-19

Les coronavirus sont une grande famille de virus, qui provoquent des maladies allant d'un simple rhume (certains virus saisonniers sont des Coronavirus) à des pathologies plus sévères comme le MERS-COV ou le SRAS. Le virus identifié en janvier 2020 en Chine est un nouveau Coronavirus, nommé SARS-CoV-2. La maladie provoquée par ce coronavirus a été nommée COVID-19 par l'[Organisation mondiale de la Santé - OMS](#). Depuis le 11 mars 2020, l'OMS qualifie la situation mondiale du COVID-19 de pandémie ; c'est-à-dire que l'épidémie est désormais mondiale.

## Pandémie grippale

Une pandémie grippale est une épidémie de grippe caractérisée par sa diffusion rapide d'homme à homme et une extension géographique importante, suite à l'apparition d'un nouveau virus. Le virus possédant des caractéristiques nouvelles, l'immunité de la population est faible ou nulle. Il peut causer un nombre important de cas graves et de décès. Les actions de prévention au niveau national L'État considère la menace d'une pandémie grippale comme majeure. Il prend en compte les recommandations de l'OMS. Il est utile de connaître les mesures prises à la fois au niveau mondial et national pour protéger les populations, afin de mieux comprendre ce que chacun d'entre nous devra faire en situation de pandémie. Le gouvernement français a rendu public dès 2005 un plan de prévention et de lutte contre la pandémie grippale.

## Concrètement, les actions déterminées par l'État consistent à :

- \* Prendre en compte la menace de pandémie grippale en amont par la recherche et le développement médical, scientifique et technologique, par une action permanente de planification, d'information, d'organisation et d'exercices.
- \* Aider les pays atteints par l'épidémie.
- \* Freiner le développement du nouveau virus adapté à l'homme, par des mesures de santé publique précoces et drastiques.
- \* Organiser et adapter le système de santé en pandémie.
- \* Sensibiliser les professionnels de santé, les autres professionnels et le public au respect des mesures de protection et d'hygiène.
- \* Évaluer en permanence le degré de préparation du dispositif par des exercices aux différents niveaux de l'État et par la définition d'indicateurs de préparation.

Au niveau local, La ville de Marnay a préparé un Plan de Communal de Sauvegarde dans le but d'assurer les missions essentielles dans le cadre d'une pandémie (État Civil, réponse aux usagers, contrôle des places disponibles au cimetière communal, maintien d'un service minimum de proximité avec les usagers, aides aux personnes âgées de plus de 75 ans, salubrité publique...).

De larges campagnes de communication et de sensibilisation sont mises en œuvre avec à la clé un seul mot d'ordre : RESPECTER LES REGLES D'HYGIENE ET LES MESURES IMPOSEES PAR LE GOUVERNEMENT, NOTAMMENT LE CONFINEMENT SI NECESSAIRE ;

Les consignes en matière d'hygiène, la vie en collectivité, l'air confiné et la multiplication des déplacements des personnes et des transports de marchandises favorisent la transmission des virus et des maladies infectieuses respiratoires.

Le respect des règles d'hygiène permet de limiter ces risques. Les principaux modes de transmission des virus sont :

- \* La voie aérienne, c'est-à-dire la dissémination dans l'air de virus par l'intermédiaire de la toux, de l'éternuement ou des postillons ;
- \* Le contact rapproché avec une personne infectée par un virus respiratoire (lorsqu'on l'embrasse ou qu'on lui serre la main) ;
- \* Le contact avec des objets contaminés par une personne malade.

En cas de pandémie, le respect de mesures d'hygiène élémentaires est une règle indispensable pour limiter les risques de contamination.

Ces règles d'hygiène essentielles concernent :

- \* Le lavage de mains ;
- \* Le mouchage ;
- \* Le nettoyage des objets et des surfaces ;
- \* Le traitement des déchets ;
- \* La limitation des contacts physiques ;
- \* Le port de masques.

Leur respect est très important en situation de pandémie. Elles sont également utiles en cas de grippe saisonnière.

De plus, dans certains cas, il est indispensable de rester chez soit pour éviter de continuer de faire circuler le virus, pour se protéger et protéger les autres.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

[www.pandemie-grippale.gouv.fr](http://www.pandemie-grippale.gouv.fr)

[www.grippeaviaire.gouv.fr](http://www.grippeaviaire.gouv.fr)

<https://www.gouvernement.fr/information-coronavirus-covid-19>

## **h) Mesures préventives**

**QUELQUES SIMPLS MESURES PREVENTIVES PERMETTENT DE MIEUX REAGIR EN CAS DE CATASTROPHE**

### **EN CAS D'EVACUATION**

- Si l'on vous demande de le faire, coupez l'eau, l'électricité et le gaz avant de quitter votre domicile.
- Fermez et verrouillez toutes les fenêtres et les portes donnant sur l'extérieur. Sauf consignes contraires
- Emportez vos petits objets de valeur et vos papiers, sans vous encombrer indûment
- Emportez avec vous vos animaux de compagnie
- Verrouillez votre domicile et n'oubliez pas d'emporter la clé avec vous
- Dirigez-vous vers le point de ralliement indiqué par les autorités en respectant l'itinéraire conseillé, ne prenez pas de raccourcis, car certaines routes peuvent être impraticables ou dangereuses
- Si vous allez dans un centre d'évacuation, signez le registre d'inscription afin que l'on puisse vous joindre ou vous réunir avec les membres de votre famille

### **QUE FAIRE APRES UNE CATASTROPHE**

- Vérifiez l'état de votre domicile. Voyez jusqu'à quel point votre maison a été endommagée et contactez votre assurance
- Prenez un maximum de photos
- Utilisez une lampe poche, évitez de gratter une allumette ou d'allumer les lumières s'il y a des dommages quelconques ou une odeur de gaz.  
Si vous repérez une odeur de gaz, ne pas utiliser son téléphone portable, fermez la valve principale d'alimentation en gaz, ouvrez les fenêtres et faites sortir tout le monde au plus vite.

- Assurez-vous qu'il n'y a pas d'incendie ou de risque d'incendie ni d'autres dangers
- Epongez tous les liquides qui se sont renversés : les médicaments, l'eau de Javel, l'essence ou toute autre substance inflammable. Portez toujours des vêtements protecteurs et en cas de fuites ou de déversements majeurs, ayez recours à de l'aide professionnelle.
- Enfermez vos animaux domestiques dans un endroit sécurisé
- Voyez si vos voisins ont besoin d'aide, notamment si ce sont des personnes âgées ou handicapées.

## **COMMENT SE PREPARER**

**Les équipements minimums à conserver en permanence à portée de main ou dans un petit sac**









- 1 radio portable avec piles
- 1 lampe de poche avec piles
- Des bouteilles d'eau potable
- Les papiers personnels ou au moins des copies
- 1 trousse de secours d'urgence
- Les médicaments pour les traitements
- Des couvertures
- Des vêtements de rechange
- Du matériel de confinement (rouleaux adhésifs large, serpillière, coton hydrophile.....)


## **COORDONNEES URGENCE MAIRIE**

**Mairie de Marnay – secrétariat : 03.84.31.74.42.**

**Astreinte Mairie – service technique : 03.84.31.74.42 – Taper 3**

## IV. Les contacts utiles :

<b>POMPIERS</b>		<b>18 ou 112</b>
<b>SAMU</b>		<b>15</b>
<b>GENDARMERIE</b>		<b>17</b>
<b>MAIRIE</b>		<b>03.84.31.74.42</b>
<b>CENTRE ANTI POISON</b>		<b>03.83.32.36.36</b> <b>(Centre anti poison Nancy)</b>
<b>SERVICE DES EAUX SIEVO</b>		<b>03.81.58.26.26</b>
<b>EDF/GDF</b>		<b>09 726 750 XX*</b> <b>(je remplace les XX par mon numéro de département)</b> <b>(Dépannage)</b>
<b>HOPITAL</b>		<b>03.84.64.61.61</b> <b>(CENTRE HOSPITALIER DU VAL DE SAONE - GRAY)</b> <b>03.81.66.81.66</b> <b>(JEAN MINJOZ BESANÇON)</b>

<b>MEDECIN</b>		<b>03.84.31.95.60</b> <b>(Maison médicale)</b> <b>39.66</b> <b>(Médecins de garde)</b>
----------------	---	---

## V. Les moyens de communications :

Afin de diffuser les informations au plus grand nombre, plusieurs moyens de communication sont mis en place :

- Affichage en mairie, affiches diffusées chez les commerçants ;
- Site Facebook de la commune : Ville de Marnay
- Site Internet de la commune : [marnay70.com](http://marnay70.com)
- Panneau Pocket : diffusion des messages d'alertes sur portables
- Diffusion d'informations dans les boîtes de personnes de + de 75 ans, susceptibles de ne pas avoir internet à domicile et appels téléphoniques pour connaître leurs besoins si ce sont des personnes isolées ;
- Continuité du service, réponse téléphonique du secrétariat, qui relaie les informations avec les différents élus et services